

Séance du 6 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le six avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PÉRAULT S. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F.

Absente excusée : Mme PLAULT E.
M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du neuf mars deux mil dix-sept. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Budget Communal :

1) Approbation des compte de gestion 2016 et compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2016.

2) Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 476 811,84 € et Recettes : 571 691,69 €

Avec un excédent antérieur reporté de 241 924,66 € et la réintégration de l'excédent de fonctionnement du CCAS, dissous le 31 décembre 2016, de 1 201,84 €.

Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 338 006,35 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses réalisées : 511 029,75 € et Recettes réalisées : 346 204,11 €

Avec un excédent antérieur reporté de 46 664,91 €

Le résultat de clôture se traduit par un déficit d'investissement de 118 160,72 €.

Après avoir délibéré sur la gestion 2016, le conseil municipal **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du budget communal est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU, et que celui-ci est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016.

2) Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- . affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 180 484,63 € sur le compte 002,
- . affectation du déficit reporté d'investissement de 118 160,72 € sur le compte 001.
- . au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 157 521,72 €.

4) Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire explique aux élus qu'à la suite de la création de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, les élus et la DGFIP ont dû se pencher sur le calcul des trois taxes locales qu'elle percevra afin de conserver autant de recettes fiscales que ce que percevaient auparavant les 4 communautés de communes réunies. Il est retenu un taux de lissage sur quatre années pour parvenir à un taux dit « taux moyen ». Par conséquent, LST demande aux communes concernées de pratiquer le « débasage » de leur taux d'habitation. Pour la taxe d'habitation, l'addition des taux de la commune et de la communauté de communes restera la même qu'en 2016. Pour Draché, le nouveau taux communal passera de 18,28 % à 10,91 % et le taux intercommunal sera de 9,97% soit pour Draché un total de 20,88%, le même qu'en 2016.

Les taux du foncier bâti et du foncier non bâti sont maintenus.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une voix contre (M David BARDON):

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2016 qui s'établissent donc ainsi :

• Taxe d'habitation	10,91 %
• Foncier bâti	15,36 %
• Foncier non bâti	39,85 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève, pour l'année 2017, à 179 834,00 €.

5) Vote du Budget Principal de l'exercice 2017 du budget communal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Communal de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants : en SECTION DE FONCTIONNEMENT : 706 692,63 € et en SECTION D'INVESTISSEMENT : 439 016,26 €

6) Programme des travaux de voirie 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté dont le montant global estimatif s'élève à 54 666,67 € H.T. soit 65 000,00 € T.T.C.

7) Choix du bureau d'études pour la faisabilité de la chaudière biomasse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une voix contre (Loïc COUQUILLOU) et une abstention (David BARDON) **RETIENT** le bureau d'études CEBI 45 d'Orléans pour un montant estimatif de 7 300,00 € HT soit 8 760,00 € TTC.

8) Indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, avec effet à compter à la date du 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction de Maire à 31% et d'Adjointes à 8,25% du traitement brut afférent à l'indice terminal de la fonction publique.

Budget assainissement :

1) Approbation des comptes de gestion 2016 et compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2016.

2) Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2016 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Dépenses : 27 736,58 €

• Recettes : 84 203,68 €

Sans excédent antérieur reporté

Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 56 467,10 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• Dépenses réalisées : 307 291,27 €

• Recettes réalisées : 313 599,50 €

Avec un excédent antérieur reporté de 1 260,38 €

Le résultat de clôture se traduit par un excédent d'investissement de 7 568,61 €.

Après avoir délibéré sur la gestion 2016, le conseil municipal, **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du budget assainissement est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2016.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

• **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

. affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 56 467,10 € sur le compte 002,

. affectation de l'excédent reporté d'investissement de 7 568,61 € sur le compte 001.

4) Durée d'amortissement de la subvention d'équipement reçue relative aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du centre-bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la durée d'amortissement de six ans de la subvention d'équipement reçue en 2016 relative aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du centre-bourg,

5) Vote du Budget Principal de l'exercice 2017 du budget assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe assainissement de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

en SECTION DE FONCTIONNEMENT : 170 001,77 € et en SECTION D'INVESTISSEMENT : 151 173,88 €

Budget lotissement le Hameau des Plaudières :

1) Approbation des comptes de gestion 2016 et compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du budget lotissement le Hameau des Plaudières du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2016.

2) Approbation du compte administratif 2016

Après avoir délibéré sur la gestion 2016, le conseil municipal, **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du lotissement le Hameau des Plaudières est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2016.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du lotissement le Hameau des Plaudières de l'exercice 2016,

• **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2016 comme suit :

. affectation du déficit reporté de fonctionnement de 20 359,50 € sur le compte 002,

. affectation du déficit reporté d'investissement de 10 474,25 € sur le compte 001.

4) Vote du Budget Principal de l'exercice 2017 du budget lotissement le Hameau des Plaudières

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe lotissement le Hameau des Plaudières de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants : en SECTION DE FONCTIONNEMENT : 237 732,59 € et en SECTION D'INVESTISSEMENT : 64 043,09 €

Le montant total du budget s'élève à 301 775,68 €, compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

II - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES

• Vente du lot N°7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente aux conditions sus indiquées et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte de cession ainsi que l'acte de dépôt des pièces dudit lotissement qui seront reçus par Maître MONORY, Notaire à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (Indre-et-Loire).

III - PERSONNEL COMMUNAL

• Ratios « promus-promouvables pour les avancements de grade

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,
- sur la base des critères retenus suivants :
 - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
 - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'adopter le ratio commun de principe.

IV - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAIN

• Modification des compétences communautaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'ajouter dans les compétences communautaires le paragraphe suivant : « adhésion et retrait des syndicats mixtes dans les champs de compétence de la communauté de communes par délibération du conseil communautaire ».

QUESTIONS DIVERSES

BÂTIMENTS PUBLICS

• Gymnase

Des devis pour l'achat de gradins ont été demandés. La commission a préconisé des éléments de 3 rangs permettant 12 places. Il faudra s'accorder sur la position et le nombre des différents éléments.

Pour la rénovation des douches, plusieurs devis pour la rénovation de la faïence et de la plomberie sont aussi demandés.

Le remplacement du mitigeur situé dans les vestiaires hommes va être effectué prochainement.

• Mairie école

Jérôme Larcher a déposé un devis pour rénovation du soubassement de la mairie et la construction d'une rampe pour l'accès à la future garderie périscolaire.

ENVIRONNEMENT

Jahan Paysages a fait une proposition pour l'abattage des deux peupliers du Parc de loisirs avec rabotage des souches. Nous avons reçu une nouvelle proposition de Brice Poupineau, élagueur-grimpeur de Parçay-sur-Vienne pour l'abattage des deux peupliers et du pin du jardin du logement communal de M Joyaux mais sans le rabotage. Au moins un autre devis sera demandé.

M David BARDON informe que sa commission s'est réunie pour faire le choix des plantations dans les massifs. Les deux entrées est et ouest du bourg seront modifiées et mieux mises en valeur.

Il informe également qu'afin de vérifier la qualité de l'eau du Réveillon, dix points de prélèvement ont été effectués. Les résultats vous seront communiqués.

ASSOCIATIONS

La commune vient de reconduire le contrat avec la société Régie Prod permettant aux associations communales d'annoncer sur l'antenne de GRAFFIC FM leurs manifestations 6 fois par jour dans la période précédant l'événement. Les associations apprécient cette aide supplémentaire. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année.

ÉCOLES

Marie-Ange CHOUARD et Florence SASSIER informent qu'à la prochaine rentrée scolaire, la part communale pour le transport des élèves au collège sera de 50 € par élève transporté. Pour les familles, après s'être acquittées d'un droit d'inscription annuel de 25 €, le transport sera gratuit.

DIVERS

Suite à la proposition d'une habitante de la commune, Madame Marie GUÉRIN, le conseil est favorable à l'unanimité à l'installation **d'une boîte à lire** sur la place Georges Poivilliers. C'est une boîte ouverte à tous qui permet de faire partager des lectures qu'on a aimées. On peut déposer un livre dans la boîte ou en emprunter un librement.

M le Maire chargera M Bruno DEWITTE, agent technique, de sa construction.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La réunion de la **prochaine réunion de conseil municipal** aura lieu le **jeudi 4 mai 2017 à 20h00**.

La séance est levée à 21h00.